

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI LE 7 SEPTEMBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, mardi le 7 septembre 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux et Félix Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

Absent : Michel Laberge

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-09-10387

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-09-10388

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 2 et 30 août 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 2 et 30 août 2021 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

21-09-10389

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 143 022.31 \$, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-09-10390

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 2 281 659.09 \$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

21-09-10391

6. Correspondances

Rodéo MSA

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 100\$ pour l'édition 2021 du Rodéo MSA, qui a eu lieu le 26 août dernier, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Dernière réunion a eu lieu en juillet dernier ;
- Octroi de montants sur la Côte-de-Beaupré dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments de valeur patrimoniale ;
- Avis de conformité pour des règlements ;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Chantale Gagnon)

- Le camp de jour a pris fin le 13 août dernier ;
- Les activités d'automne commencent la semaine prochaine ;
- Il y aura initiation de Pickelball le 17 septembre prochain au gymnase – inscription obligatoire ;
- Le tournoi de golf a eu lieu dimanche dernier le 5 septembre 2021 avec une grande participation ;

Course de Paddle Board

21-09-10392 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité autorise la tenue de l'événement qui aura lieu le 9 et 10 octobre prochain, au Parc Riverain, avec la signature d'un protocole d'entente concernant le respect des consignes pour la pandémie, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Pickelball

21-09-10393 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la municipalité autorise une dépense de 140\$ plus taxes pour l'achat d'équipement pour le Pickelball au gymnase de L'École Petit-Prince, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Renouvellement d'entente – Québec Natation

21-09-10394 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise le renouvellement de l'entente avec Québec Natation pour les cours 2021 tel que proposée et que le responsable du Service des loisirs soit autorisé à signer cette dernière pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Contrat de services – Cours de zumba

21-09-10395 IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil autorise la signature du contrat de services pour les cours de zumba 2021, avec M Rolando Larduet instructeur, tel que proposé, et que le responsable du Service des loisirs soit autorisé à signer ce dernier pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 août 2021

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

- 30, rue des Montages pour l'agrandissement de la résidence;
- 6067, avenue Royale pour la réfection du revêtement de la toiture;
- 6372, avenue Royale pour le changement de deux fenêtres et d'une porte sur la façade arrière, au niveau du sous-sol;
- 6680, boulevard Sainte-Anne pour le changement de deux enseignes murales et d'une enseigne sur socle;
- 6689, avenue Royale pour la construction d'une remise isolée avec remise à bois attenante en cours arrière;

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

Pas eu de réunion

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Martin Genest

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée afin d'agrandir la résidence sise au 30, rue des Montagnes, lot numéro 4 439 683 du cadastre du Québec;

21-09-10396

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 19 août 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Isidore Letarte

21-09-10397

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de procéder à la réfection de la toiture de la résidence sise au 6067, avenue Royale, lot numéro 4 439 948 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 19 août 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Guillaume Giguère et Jacinthe Bourret

21-09-10398

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de rénovation a été déposée afin de changer des portes et des fenêtres sur la façade arrière, au niveau du sous-sol, de la résidence sise au 6372, avenue Royale, lot numéro 4 440 197 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 19 août 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9257-2445 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE des demandes de permis d'enseignes ont été déposées afin de modifier l'affichage de deux enseignes murales apposées sur le bâtiment principal et l'affichage d'une enseigne sur socle de la propriété commerciale sise au 6680, boulevard Sainte-Anne, lot 4 440 576 du cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE les demandes présentées sont situées dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant les demandes;
CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 19 août 2021, recommande au conseil d'approuver les demandes, car elles

21-09-10399

répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte les demandes, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Paul Cauffope

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de construction a été déposée afin d'ériger un bâtiment accessoire de type remise isolée avec remise à bois attenante sur la propriété au 6689, avenue Royale, lot numéro 6 389 026 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

CONSIDÉRANT les plans et les documents déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 19 août 2021, recommande au conseil d'approuver la demande, car elle répond aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;

21-09-10400

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du second projet 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier projet de règlement le 2 août 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil a tenu le 7 septembre 2021, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement ;

21-09-10401

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil adopte le second projet de règlement #21-68607-485-5 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122.

11. Avis de motion afin d'adopter le projet 21-686 modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122

Un avis de motion est donné par Simon Marcoux, conseiller, qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #21-686 afin de modifier le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122.

12. Octroi de contrat pour les travaux de pavage sur la rue de L'Amarrée

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage sur la rue de L'Amarrée ;

ATTENDU la réception de deux soumissions et l'analyse de conformité de ces dernières ;

21-09-10402

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la municipalité octroi le contrat à Pavage F & F inc. pour les travaux de pavage sur la rue de L'Amarrée, pour un coût de 41 474.47\$ taxes incluses, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

13. Mandat à un professionnel pour un mandat d'accompagnement pour le RIRL sur le chemin Lucien-Lefrançois

21-09-10403

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la municipalité mandate la firme TetraTech QI pour la coordination des activités en lien avec l'étude géotechnique et caractérisation environnementale phase 1 pour les travaux du chemin Lucien Lefrançois dans le cadre du programme PAVL, soit un montant de

1500 plus taxes, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

14. Deuxième période de questions

15. Divers

1. Cimetière Saint-Charles

21-09-10404 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la Compagnie Cimetière Saint-Charles à installer de l'affichage et effectuer l'aménagement du stationnement, sur la propriété de la municipalité sur le chemin Lucien-Lefrançois, et, s'il y a lieu d'établir une servitude sur cette dernière, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Mandat à un consultant pour le Lac-La-Retenu

21-09-10405 IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien mandate M Richard Lefrançois comme consultant pour le dossier du Lac-La-Retenu et les bassins versants, pour une assistance technique et administrative, soit pour un montant forfaitaire maximal de 2000\$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Autorisation de dépense

21-09-10406 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise les dépenses suivantes :

- 5 300\$ taxes incluses pour l'achat d'équipement de signalisation routière, pour le développement domiciliaire Quartier L'Orée des Bois ;
- 5 500\$ plus taxes à la firme Lefrançois arpenteurs pour l'obtention de diverses servitudes sur le territoire ;

APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

21-09-10407 IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 19h55, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale